

COMMUNE DE SARGE-LES-LE MANS

34 rue Principale
72190 SARGE-LES LE MANS

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 Mars 2011

Le Vingt Huit Mars deux mille onze, dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du Lundi 21 Mars, s'est réuni en séance ordinaire, dans **la Salle de la Mairie**, sous la Présidence de **Monsieur Marcel MORTREAU - Maire**.

Vingt et Un Elus (es) en exercice étaient présents (es) à cette séance.

Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Séverine PEQUIN, Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, Martine COLLIN, Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA.

Messieurs Marcel MORTREAU - Maire, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN.

Le quorum étant atteint, 21 présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

Pouvoirs de vote :

Madame DE GUERRY Christine à Monsieur Philippe LEVILLAIN.

Monsieur Félix LECRENAIS est désigné en qualité de Secrétaire de Séance et procédera à la rédaction du Compte-Rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie chacun(e) d'y assister.

Monsieur le Maire demande, en vue de faciliter la rédaction du compte rendu de séance et d'éviter toute déformation involontaire des propos, que les interventions des élus qu'ils désirent voir consignées soient envoyées en Mairie par courrier électronique dans la semaine qui suit le Conseil Municipal.

En début de séance, Monsieur MORTREAU demande à l'assemblée de respecter quelques instants de silence à l'attention des sinistrés du JAPON.

Il informe ensuite que par courrier arrivé en Mairie le 26 Mars dernier (dont il a fait lecture) que M. PIRON Dominique, l'a informé de sa démission immédiate de son mandat de conseiller municipal.

Au regard de la réglementation, copie de ce courrier sera transmise au Préfet de la Sarthe.

OBJET N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 FEVRIER 2011

Le compte rendu de la séance du 14 Février est adopté à l'unanimité sous réserve d'apporter les modifications demandées par la minorité aux points 4 C et 7 :

Point 4 C :commentaires et discussions concernant le Débat d'Orientation Budgétaire :

Les membres de la minorité demandent que soit ajoutée la phrase suivante : « *les élus de l'opposition soulignent la contradiction entre la volonté affichée de désendettement et le recours à l'emprunt pour le financement des travaux du cimetière* ».

Point 7 : commentaires et discussions concernant la rémunération des agents recenseurs :

La demande de la minorité (courrier à adresser à la Préfecture pour demander la prise en charge totale de la rémunération des agents recenseurs) sera formulée sur le questionnaire « bilan » du recensement de la population qui sera transmis à l'INSEE, la Préfecture n'étant pas compétente pour recevoir cette réclamation.

A la demande d'un élu de la majorité le nom du sportif mentionné dans le compte rendu d'activité de M. VERON sera modifié : Abdellatif MEFTAH et non NEFA.

OBJET N° 2 : TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF – Marché de Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale les délibérations du Conseil Municipal en date des 14 Septembre, 2 Novembre et 7 Décembre 2009 relatives à la programmation des travaux au complexe sportif.

Considérant la délibération du 17 Mai 2010 portant sur une procédure adaptée pour le marché public,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le bureau ACAU,

Considérant la mise en concurrence réalisée (voir tableau ci-joint),

Considérant l'offre de l'ACAU,

Considérant l'inscription budgétaire 2011,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention du marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau ACAU portant sur les travaux d'aménagement et de mise aux normes du complexe sportif avec 16 voix POUR et 6 abstentions :

POUR : **Mesdames** Jocelyne LEMAITRE, Séverine PEQUIN, Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, DE GUERRY Christine (pouvoir à M. LEVILLAIN), **Messieurs** Marcel MORTREAU, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD.

ABSTENTIONS : Martine COLLIN, Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

La minorité précise qu'elle s'abstient sur le vote car le montant des travaux initialement annoncé n'est plus d'actualité. De plus, la possibilité de demander une subvention dans le cadre de la DGE n'a plus cours.

M. LAVIRON précise qu'il sera possible de faire un avenant au marché si nécessaire (révision à la baisse du montant des travaux et des honoraires) et que si l'on peut diminuer le coût global, on le fera (notamment sur la main courante).

On essaiera d'obtenir toutes les subventions et aides pour le financement de ces travaux.

OBJET N° 3 : TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF – Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale les délibérations du Conseil Municipal en date des 14 Septembre, 2 Novembre et 7 Décembre 2009 relatives à la programmation des travaux du complexe sportif et celle du 17 Mai 2010 relative à la procédure d'appel d'offres.

Il rappelle les aides déjà obtenues pour le financement de ce projet (voir tableau ci-joint),

Considérant l'inscription budgétaire 2011,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité** le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général et de LE MANS METROPOLE dans le cadre du CTU (Contrat Territorial Unique).

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

M. MORTREAU précise que les données ont changé au niveau de la Préfecture : les travaux du complexe ne sont plus éligibles à la DGE, celle-ci ne pouvant plus être accordée que dans le cadre d'équipements sportifs communautaires.

Il précise également que pour bénéficier de la subvention du CTU (région), il y a obligation de passer par LE MANS METROPOLE.

Pour obtenir cette aide, il faut satisfaire à deux conditions cumulatives : engager des travaux qui généreront une économie d'énergie de 40 % (remise aux normes du chauffage), l'aide pouvant dans ce cas aller jusqu'à 40 % du montant des travaux et édifier une clôture végétalisée (entre le complexe et la parcelle communale).

OBJET N° 4 : TRAVAUX CIMETIERE – Marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Novembre 2009 portant sur la décision d'extension du cimetière.

Considérant la délibération du 17 Mai 2010 portant sur une procédure adaptée pour le marché public,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le bureau FEUILLE A FEUILLE,

Considérant la mise en concurrence réalisée (voir tableau ci-joint),

Considérant l'offre de FEUILLE A FEUILLE,

Considérant l'inscription budgétaire 2011,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention du marché de maîtrise d'oeuvre avec le bureau FEUILLE A FEUILLE portant sur les travaux d'aménagement et d'extension du cimetière avec 16 voix POUR et 6 abstentions :

POUR : Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Séverine PEQUIN, Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, DE GUERRY Christine (pouvoir à M. LEVILLAIN), Messieurs Marcel MORTREAU, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD.

ABSTENTIONS : Martine COLLIN, Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

M. LAVIRON précise le montant des travaux du cimetière, en TTC, qui se décompose de 317.709 € en lot 1 de VRD, de 38.252 € d'options lot 1, de 50.163 € pour le préau avec sanitaires, un lot espaces verts de 94.000 € (options comprises), un achat de la parcelle pour 34.644 € et des honoraires de maîtrise d'oeuvre pour 37.674 € et de 3000 € pour l'architecte, soit au total un lot principal de 472.442 € TTC (394.000 € HT) et un lot espaces verts de 94.000 € TTC (78.595 € HT). Les services techniques procéderont aux travaux partiels de construction (hors charpente qui est une structure lourde et qui soutiendra la toiture végétalisée) et d'aménagement intérieur du hall d'accueil. Ces travaux, plus l'économie des frais de maîtrise d'oeuvre, réduiront le coût de la facture globale d'environ 10.000 €. Il faudra quand même acheter les matériaux en régie.

Les Elus de la minorité soulignent la différence entre le coût initialement annoncé (420.000 €) et les chiffres présentés au Conseil (566.000 €) ainsi que le manque de rigueur dans la présentation de ce dossier.

La minorité a souhaité savoir pourquoi une commission d'appel d'offres ne s'était pas réunie. M. MORTREAU a précisé qu'en procédure adaptée, il n'y avait pas obligation de passer par l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre. Par contre, il y aura un marché d'appel d'offres pour les travaux.

OBJET N° 5 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Vote des montants 2011

Un dossier de demande de subventions a été adressé aux Associations courant Janvier avec une date de retour fixée au 14 Février 2011.

Dans le cadre de leur activité ou de leur projet, ces Associations ont constitué et transmis leur dossier en Mairie pour solliciter une subvention au titre de l'année 2011.

Après étude de leurs dossiers et conformément aux propositions de la commission de finances lors de ses réunions des 2 et 23 Mars, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les montants alloués au profit des Associations.

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité** le Maire à verser aux associations une subvention au titre de l'année 2011, conformément au tableau ci-joint.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

Monsieur MORTREAU précise que ces demandes ont été étudiées en prenant en compte la trésorerie de l'Association, les activités induisant des frais de personnel et d'encadrement et les actions particulières susceptibles de générer des animations sur la Commune.

Il précise qu'un plan de redressement financier sera demandé au Judo-Club de SARGE.

L'Association LE MANS GOLFIER doit comme les autres associations remplir le dossier de demande de subvention. La demande sera soumise à la Commission finances.

OBJET N° 6 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Les circulaires n°NOR/INT/A/87/00006/C du 08 Janvier 1987 et n° NOR/IOC/A/09/10906/C du 25 Mai 2009 ont précisé d'une part le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales et d'autre part que cette indemnité pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

En conséquence, pour 2011, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 474 € 22 annuel pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et à 119 € 55 annuel pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Considérant que le préposé qui assure le gardiennage de l'Eglise Communale ne réside pas dans la Commune, Le Conseil Municipal, par un vote à scrutin public ordinaire autorise à **l'unanimité** le Maire :

☞ A verser au préposé pour l'année 2011, le montant de l'indemnité maximum annuelle accordée pour un gardien ne résidant pas dans la commune, à savoir 119 € 55.

☞ A verser pour les années suivantes l'indemnité annuelle correspondant au montant maximum conformément à la revalorisation fixée par la circulaire préfectorale annuelle.

OBJET N° 7 : RENOUVELLEMENT CONVENTION PASSERELLE

L'Association Passerelle intervient pour des travaux de nettoyage, débroussaillage et petit élagage sur les chemins de randonnées communaux.

La Commune propose à cette Association d'intervenir sur différents chemins ruraux dits de randonnée (7 Kms 650), afin de maintenir l'accès et d'assurer les continuités d'itinéraires. (voir plan ci-joint).

La réalisation de ces actions est assurée par 8 ou 10 personnes embauchées en contrat aidé par l'Association.

Le renouvellement de cette action dont le coût annuel s'élève à 3000 € s'étalera sur une durée de 3 années, de 2011 à 2013.

VU le projet de convention joint en annexe,

Le Conseil Municipal, par un vote à scrutin public ordinaire autorise **à l'unanimité** le Maire à signer le renouvellement de la convention passerelle pour la période 2011 à 2013.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

M. LAVIRON précise que la somme de 3000 € annuelle demandée n'est pas supérieure à celle des années passées.

La minorité précise qu'il est intéressant de faire appel à ce type d'association pour le côté réinsertion qu'elle présente.

OBJET N° 8 : COMPTES RENDUS D'ACTIVITES

P. BRIN : Commission urbanisme le 15 Mars dernier.

ZAC de la Pointe :

BOTANIC ouvre ses portes le 6 avril prochain.

GRAND FRAIS : Les travaux débiteront début Avril.

Sur la grande parcelle triangulaire se trouvent deux terrains en compromis de vente avec la SEM. Une option sur un terrain de 5000 m² a été posée par « CHRONO DRIVE » (style AUCHAN Drive). Pour que ce soit intéressant, il leur faut un passage quotidien de 15000 à 18000 voitures sur la départementale. Le comptage réalisé il y a 2 ans s'élevait à 12 300 véhicules. Un nouveau comptage est en cours.

Sont également intéressés par l'intermédiaire du cabinet d'architecture BAILLEUX : MODULOCOM - LORENOVE - espace Comble MEYER - un restaurant.

Le terrain situé entre VEOLIA et SICAMUS fait l'objet d'une discussion avec le garage AD des Maillets sur Le Mans.

Quant à celui situé entre DISTRI-CENTER et LE FENOUIL, il y a des contacts depuis deux ans avec SAVOIE TISSUS aussi investisseur pour BOTANIC.

Le magasin aurait 3 Cellules : une pour eux et deux en location : un pour l'équipement de la maison et un second pour l'équipement à la personne.

Les abris-bus de part et d'autre de la ZAC ont été installés. Il s'agit des arrêts « Bonnétable ».

Lotissement du « Puits Lauriau » : il reste un terrain sur la tranche 1 et 2 sur la tranche 3.

Parcelle SOFAME (20461 M2) : DIA déposée par la SCI CORDOR

Cimetière : permis de construire déposé le 3 Mars. (préau avec point d'eau extérieur)

Eolienne : Permis de construire refusé par la Préfecture le 22/12/2010. Compte tenu de la loi GRENELLE 2, il aurait fallu attendre le 13/01/2011 pour obtenir un accord.

Le pétitionnaire peut redéposer sa demande. Il en a été informé.

Prochaine Commission Urbanisme le 10 Mai à 18 H 30.

M. CHABOT :

CMJ : 15 enfants du CMJ ont participé à une formation « gestes de 1^{er} secours » les 30 mars et 2 avril en demi-groupe. Ils ont fait des exercices pratiques sur la position latérale de sécurité.

Ils participeront le 21 avril à l'accueil des Anglais. Ils prépareront un discours en anglais et français.

Mercredis Loisirs / M'LOISIRS : semaine du racisme et de la discrimination du 21 au 25 mars. Les enfants se sont mis dans la peau d'un aveugle.

RAMPE : Animations le Lundi matin. Quinze assistantes maternelles sont inscrites et se fidélisent. De la publicité sera faite dans SARGE INFO, c'est un travail de bouche à oreille. Des assistantes maternelles de l'Association « Rose et bleu » participent au RAMPE. C'est une complémentarité pour elles.

Toujours des problèmes de garde d'enfants sur SARGE. L'an passé on comptabilisait 39 nourrices, cette année plus que 33. Il est espéré que parmi les futurs habitants du lotissement du « Puits Lauriau » que des personnes feront des demandes d'agrément d'assistant(e)s maternel(le)s.

La minorité propose que l'on appose à l'accueil de la Mairie une affiche disant que la Commune est à la recherche d'assistant(e)s maternel(le)s.

M. MORTREAU précise qu'il passera cette information lors de la journée d'accueil des nouveaux Sargéens.

ECOLE DE MUSIQUE :

Deuxième concert des « spectaculaires » le mardi 29 Mars dont le thème est « l'addition », faisant suite au 1^{er} concert « le petit café ».

Des enseignants du conservatoire sont venus faire des animations à Scélia.

Il ne sera plus nécessaire de verser une subvention à l'UDEM (Union Départementale des Ecoles de musique municipales) qui organisait les examens de fin de cycle des élèves puisque dorénavant, les cotisations sont prises en charge par le Conseil Général dans le cadre du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique.

Mme LEMAITRE :

SARGE INFO paraîtra 2 fois en 2011 (Juin - Décembre) par souci d'économie budgétaire (une lettre d'information en moins) mais aussi à la demande des annonceurs qui préfèrent une parution mieux étalée dans l'année.

Site internet : on constate une augmentation des visites sur le site internet de la Commune. Ainsi par rapport à 2009 : + 19 % de visiteurs, + 27 % de visites, + 82 % de pages lues.

Sur 2040 visiteurs en décembre 2010, 1584 ont ajouté le site de la Mairie dans leurs favoris.

Les pages les plus lues sont « le tissu économique », « Parc Royal Kids », « sortir », la salle Scélia, les zones d'activités et les projets, les comptes rendus de conseils municipaux, les élus, actualités, informations pratiques et enfin l'école de musique.

Prochaine réunion de la Commission communication et informatique le 7 Avril.

M. LEVILLAIN :

Le programme culturel s'adresse à deux types de publics : « jeune » (un peu oublié) et le « tout public ».

La Commission commence à travailler sur la programmation du 2^{ème} semestre.

Théâtre : ce sera la 3^{ème} édition du festival de théâtre amateur (600 entrées en 2009, 1000 entrées en 2010). Des contacts ont été pris avec de nombreuses troupes. Un travail de collaboration est conduit avec EXODUS, qui apporte son savoir faire pour la sélection. Il faudrait attirer le public de la « grande couronne » mancelle.

Il faudrait également continuer à élargir la communication, la pose de banderoles sur le rond-point n'est pas suffisamment satisfaisante et n'est pas très esthétique.

Un partenariat est mis en place avec la radio « France Bleu » et avec LMTV Sarthe.

Prochaine animation : « la journée du parler sarthois » le 9 Avril avec un spectacle le soir.

La Commune est également partenaire de Le Mans cité chansons.

M. MAUBOUSSIN :

Vie scolaire : M. BRIANTAIS, Directeur de l'école primaire demande s'il serait possible cette année de mettre en place une animation plus élaborée pour la remise des prix aux CM2 (dictionnaire français, anglais et encyclopédie) en présence des parents d'élèves à Scélia (toute notion de compétition écartée).

Le Conseil Municipal n'est pas défavorable.

Restaurant Scolaire : le Jeudi 14 avril, la commission, élargie à des représentants des associations de parents d'élèves (ASPE et APPEL) travaillera sur la réactualisation du cahier des charges, en vue du nouvel appel d'offre.

Repas des anciens : 185 participants. Le repas, le service et l'animation étaient très satisfaisants.

M. LAVIRON

Stade : terrain d'honneur de 105.2 M X 68.3 M conforme à la réglementation. La Commune attend la réponse de la ligue du Maine de football, pour savoir quels travaux doivent être effectués pour être classé en catégorie 5.

Des barrières pourraient être installées sous les mains courantes par les services techniques.

Cimetière : Botanic va évacuer 1000 M3 de terre au cimetière, ce qui permettra un remblaiement utile dans le cadre des travaux. Une note sera distribuée aux habitants dont le logement est situé sur le parcours des camions (rue des Anémones, du Bignon, des Capucines, des Bruyères) pour les informer ainsi qu'aux écoles.

Cloches de l'église : la Mairie a reçu plusieurs devis de mise en sécurité des cloches et du plancher. Les travaux débiteront probablement fin 2011, début 2012. L'inscription budgétaire sera prévue en 2012.

Des dossiers de demandes de subventions seront constitués.

Jachères fleuries : des devis ont été reçus. Les surfaces visibles ou difficiles d'entretien seront traitées en priorité. Une moitié sera faite cette année et le terrain sera préparé pour l'année prochaine. SARGE sera proposé au concours de fleurissement pour obtenir sa première fleur. Les services techniques sont remerciés pour l'intérêt qu'ils portent au fleurissement de la Commune.

Compteurs d'eau (télé relève SIDERM) : à partir de Juin/Juillet prochain, les compteurs d'eau seront progressivement remplacés par des compteurs avec antennes unidirectionnelles qui émettront en direction des antennes passives.

Les opérations de remplacement s'étendront jusqu'à 2014-2015. Seront changés en priorité les compteurs ayant plus de 20-30 ans.

Il est prévu la pose de 6 antennes passives (de type CB) sur la Commune, dont une au dessus de Scélia et une autre au-dessus de l'atelier municipal.

Exercices Code de la Route : 20 photos de SARGE relatives au code de la route ont été présentées aux membres de la Commission. Chaque membre a totalisé entre 4 et 12 fautes sur les 20 questions posées.

Cela révèle qu'il serait bon de faire de la pédagogie sur le sujet.

La minorité propose que ces photos soient mises en ligne sur le site de la Commune sous forme d'un jeu/Quizz.

Contrôle routier : un nouveau contrôle, relatif au passage des véhicules de plus de 7,5 Tonnes devant l'église a été demandé à la gendarmerie de SAVIGNE L'EVEQUE. Le passage de ceux-ci détériorent la chaussée.

Prochaine Commission le 19 Avril à 18 H 30.

Mme PORTIER :

Commission le 5 Avril pour finaliser le budget. M. MORTREAU précise que les informations concernant la fiscalité et les dotations seront normalement connues le 1^{er} Avril.

M. VERON : un dossier a été complété pour participer au challenge de la Commune la plus sportive de la Sarthe.

Plusieurs manifestations sportives ont eu lieu récemment :

- **Semi-marathon et 10 Kms de SARGE**. Le record a été battu au niveau du nombre de participants.

- **Pétanque** : M. BERCY, Président du club explique qu'un concours qualificatif a eu lieu le 26 Mars auquel ont participé des anciens champions de France d' Europe.

94 terrains ont été tracés.

Un concours typiquement féminin a également été organisé.

- **Golf** : Beau parcours des féminines du club de golf de SARGE qui sont allées en finale.

Séance levée à 21 Heures 15

Fait à SARGE-LES-LE MANS, Le Lundi 4 Avril 2011

Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

L'affichage en lieu public : Mardi 5 Avril 2011
Télétransmission au Contrôle de Légalité : Lundi 4 Avril 2011

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Marcel MORTREAU.

Félix LECRENAIS.